

Communiqué

Augmentation de la prestation fiscale canadienne pour enfants de juillet

Ottawa, le 19 juillet 2002... L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a annoncé aujourd'hui que, à compter de juillet de cette année, les montants et le seuil de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) ont augmenté de 3 % afin de suivre le rythme de l'inflation. Cette mesure est conforme à l'engagement du gouvernement du Canada à bâtir un avenir meilleur pour nos enfants

L'ADRC a émis aujourd'hui des paiements de la PFCE totalisant plus de 684 millions de dollars à plus de 2,9 millions de bénéficiaires dans tout le pays. Les clients qui attendent un versement de PFCE et qui ne l'auront pas reçu le 26 juillet devront communiquer avec le service des demandes de renseignements sur la PFCE de l'ADRC, au **1 800 387-1194**.

L'ADRC rappelle aux contribuables et à leurs époux ou conjoints de fait qu'ils doivent produire une déclaration de revenus de 2001 pour recevoir ou continuer à recevoir la PFCE. De plus, les clients qui déménagent doivent communiquer leur nouvelle adresse à l'ADRC le plus tôt possible pour éviter que leurs paiements soient interrompus, même s'ils utilisent le dépôt direct et que leurs renseignements bancaires ne changent pas.

Les bénéficiaires de la PFCE peuvent maintenant profiter des services suivants :

- **Changement d'adresse en ligne** (www.adrc.gc.ca/nouvelleadresse) – Ce service permet aux clients de visualiser ou de changer en direct leur adresse domiciliaire, leur adresse postale et leur numéro de téléphone.
- **Calculateur en direct des prestations pour enfants et familles** (www.adrc.gc.ca/prestations-calculateur) – Ce service permet aux clients d'obtenir une estimation de leurs versements de PFCE (et de tout programme de prestation pour enfants provincial ou territorial connexe). Ils n'ont qu'à entrer leur état civil, leur revenu familial net, leur province ou territoire de résidence et le nombre de leurs enfants de moins de 18 ans.

.../2

-2-

*Pour vous servir encore mieux !
More Ways to Serve You!*



Agence des douanes
et du revenu du Canada

Canada Customs
and Revenue Agency

Canada

- **SERT en direct** (www.adrc.gc.ca/sert) – Ce service offre aux clients des renseignements particuliers sur leur droit à recevoir la PFCE et le moment où ils devraient la recevoir.

L'ADRC prévoit mettre en œuvre plusieurs autres services en ligne au cours de l'année à venir, dans le cadre de son engagement à améliorer constamment les services qu'elle offre aux Canadiens.

Le document d'information contenant des renseignements additionnels sur la PFCE est disponible sur le site Web à www.adrc.gc.ca sous la rubrique « Quoi de neuf ».

Renseignements aux médias :

Colette Gentes-Hawn
Relations avec les médias
(613) 957-3522

PFCE07/02